Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Quorum : 19

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 5 mars 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :

Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, BRUN (arrive avant le vote de la question n°1), ARTHUR, CAROT, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, TORRES, GAVAZZI, LEPAGE, BUISSON

Procurations

Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CHEVALIER
M. BONIFAY à M. ZANIRATO
Mme BLAYRAC à Mme BORIES
M. CREPIN à M. ORCET
M. CARRY à M. SANCIAUME
M. BERTHET à Mme LE GOFF
M. TRI à M. PASTOUREL
M. SUFFET à M. BELLEVILLE
Mme ARNAUD à Mme BOUT
M. RENEVEY à Mme CLAPOT
M. LEMONT à M. GAVAZZI

Absente excusée :

Mme DANIEL

Absente :

Mme NOVARETTI

I - OBJET : URBANISME – Adhésion de la commune à l'association « communes solidaires SRU »

Rapporteur : M. ORCET

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250310-N1-05-03-2025-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

L'association « communes solidaires SRU » est une association loi de 1901 à but non lucratif et d'intérêt général. Elle regroupe exclusivement des collectivités locales. Son objet social est de promouvoir, défendre, ou mener toutes actions de quelque nature qu'elles soient afin de permettre ou favoriser une révision de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), en particulier son article 55 codifié notamment aux articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation qui impose à certaines collectivités, dont Villeneuve lez Avignon, de disposer de plus de 25% de logements sociaux sans prise en compte des caractéristiques locaux.

A cette fin, l'association peut notamment :

- Porter toute revendication, toute pétition ou encore tout manifeste susceptible d'aboutir à cette révision
- Organiser et participer à des colloques, séminaires, conférences, débats, etc…
- Effectuer tout recours gracieux ou contentieux devant toutes juridictions dans le cadre de son objectif
- Prendre plus généralement toute position publique et engager toutes actions conformes à son objet social.

Au regard de la problématique posée par la loi SRU et des incohérences qu'elle recèle dans son application, il est de l'intérêt de la commune d'adhérer à cette association transpartisane, rassemblant déjà de nombreuses communes gardoises de plus de 3 500 habitants, notamment sur le canton.

Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'autoriser Mme le maire :

- à adhérer au nom de la commune à l'association « communes solidaires SRU »
- à adopter les statuts de l'association
- à désigner Mme le maire membre titulaire et M. ORCET, adjoint délégué aux affaires sociales, membre suppléant
- à verser la participation de 200 € nécessaire à cette adhésion

ADOPTE A LA MAJORITE

(4 oppositions : M. LEMONT, M. GAVAZZI, M. BUISSON, Mme LEPAGE°
Interventions M. BUISSON, Mme LEPAGE
Réponses Mme BORIES, M. ORCET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits……
Et ont signé au registre les membres présents……..
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 10 mars 2025.

Le secrétaire de séance

M. ARTHUR

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250310-N1-05-03-2025-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025